

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Lawe

Enquête publique préalable à l'approbation du PPRI : 28 septembre au 6 novembre 2020 inclus

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

PARTIE 1 : RAPPORT

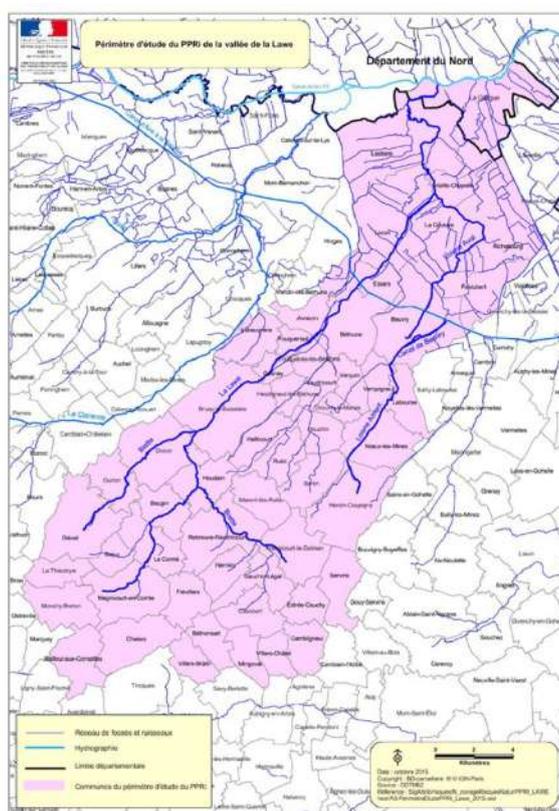
PARTIE 2 : MÉMOIRE EN RÉPONSE : OBSERVATIONS PUBLICS, QUESTIONS CE ET AUDITIONS MAIRES

PARTIE 3 : AVIS DES PPA – Réponses de la DDTM – Commentaires de la Commission d'Enquête

CONCLUSIONS ET AVIS

→ ANNEXES

Annezin
Bailleul-aux-
Cornailles
Bajus
Barlin
Béthonsart
Béthune
Beugin
Beuvry
Bruay-la-Buissière
Cambligeul
Caucourt
Chelers
Diéval
Divion
Drouvin-le-Marais
Essars
Estrée-Cauchy
Festubert
Fouquereuil
Fouquières-lès-
Béthune
Fresnicourt-le-
Dolmen
Fréwillers
Gauchin-Légal
Gosnay
Haillicourt
Hermin
Hersin-Coupigny



Hesdigneul-lès-
Béthune
Houchin
Houdain
La Comté
La Couture
La Thieuloye
Labeuvrière
Labourse
Lestrem
Locon
Magnicourt-en-
Comté
Maisnil-lès-Ruitz
Mingoval
Monchy-Breton
Nœux-les-Mines
Ourton
Rebreuve-
Ranchicourt
Richebourg
Ruitz
Servins
Vaudricourt
Verquigneul
Verquin
Vieille-Chapelle
Villers-Brûlin
Villers-Châtel

Décision du Tribunal Administratif de Lille : N° E20000015 / 59 du 24/02/2020

Arrêté Préfectoral du Pas de Calais du 17 juillet 2020

Commission d'Enquête :

Présidente : Madame Chantal CARNEL
Membres : Monsieur Jean-Marie VER EECKE
Monsieur Pierre BAJEUX
Monsieur Patrick CHLEBOWSKI
Monsieur Marc LEROY

ANNEXES PPRI DE LA LAWE

SOMMAIRE

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VADE-MECUM

COURRIERS TRANSMISSION DU PV OBSERVATIONS ET DE SES
RÉPONSES

COMPTE-RENDUS RÉUNIONS

INSERTIONS PRESSE - AFFICHAGE - PUBLICITÉ



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section utilité publique
DCPPAT-BICUPE-SUP-VD-2020

Arras, le 17 juillet 2020

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DU BASSIN VERSANT DE
LA LAWE**

COMMUNES DE ANNEZIN, BAILLEUL-AUX- CORNAILLES, BAJUS, BARLIN, BÉTHONSART,
BÉTHUNE, BEUGIN, BEUVRY, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, CAMBLIGNEUL, CAUCOURT,
CHELERS, DIEVAL, DIVION, DROUVIN-LE-MARAIS, ESSARS, ESTRÉE-CAUCHY,
FESTUBERT, FOUQUEREUIL, FOUQUIÈRES-LÈS-BÉTHUNE, FRESNICOURT-LE-DOLMEN,
FRÉVILLERS, GAUCHIN LÉGAL, GOSNAY, HAILLICOURT, HERMIN, HERSIN-COUPIGNY,
HESDIGNEUL-LES-BÉTHUNE, HOUCHIN, HOUDAIN, LA COMTÉ, LA COUTURE, LA
THIEULOYE, LABEUVRIÈRE, LABOURSE, LESTREM, LOCON, MAGNICOURT-EN-COMTÉ,
MAISNIL-LÈS-RUITZ, MINGOVAL, MONCHY-BRETON, NŒUX-LES-MINES, OURTON,
REBREUVE-RANCHICOURT, RICHEBOURG, RUITZ, SERVINS, VAUDRICOURT,
VERQUIGNEUL, VERQUIN, VIEILLE-CHAPELLE, VILLERS-BRÛLIN ET VILLERS-CHÂTEL

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9, R.562-1 à R.562-11-4, R.562-11-6 à R.562-11-8 et R.123-6 à 23 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017, portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2019 portant prescription du plan de prévention des risques inondation sur les communes de Annezin, Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Barlin, Béthonsart, Béthune, Beugin, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Cambligeul, Caucourt, Chelers, Diéval, Divion, Drouvin-le-Marais, Essars, Estrée-Cauchy, Festubert, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune, Fresnicourt-le-Dolmen, Frevillers, Gauchin-Légal, Gosnay, Haillicourt, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-les-Béthune, Houchain, Houdain, La Comté, La Couture, La Thieuloye, Labeuvrière, Labourse, Lestrem, Locon, Magnicourt-en-Comté, Maisnil-les-Ruitz, Mingoal, Monchy-Breton, Nœux-les-Mines, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Richebourg, Ruitz, Servins, Vaudricourt, Verquigneul, Verquin, Vieille-Chapelle, Villers-Brûlin et Villers-Châtel ;

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 1^{er} octobre 2019 dispensant le projet de plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Lawe de la production d'une évaluation environnementale ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Lille du 24 février 2020 portant désignation des membres de la commission d'enquête ;

Considérant que l'approbation du plan de prévention des risques inondation sur les communes de Annezin, Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Barlin, Béthonsart, Béthune, Beugin, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Cambligneul, Caucourt, Chelers, Diéval, Divion, Drouvin-le-Marais, Essars, Estrée-Cauchy, Festubert, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune, Fresnicourt-le-Dolmen, Fréwillers, Gauchin-Légal, Gosnay, Haillicourt, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-les-Béthune, Houchin, Houdain, La Comté, La Couture, La Thieuloye, Labeuvrière, Labourse, Lestrem, Locon, Magnicourt-en-Comté, Maisnil-les-Ruitz, Mingoal, Monchy-Breton, Nœux-les-Mines, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Richebourg, Ruitz, Servins, Vaudricourt, Verquigneul, Verquin, Vieille-Chapelle, Villers-Brûlin et Villers-Châtel doit être précédée d'une enquête publique ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques inondations du bassin versant de la Lawe sur le territoire des communes suivantes : Annezin, Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Barlin, Béthonsart, Béthune, Beugin, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Cambligneul, Caucourt, Chelers, Diéval, Divion, Drouvin-le-Marais, Essars, Estrée-Cauchy, Festubert, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune, Fresnicourt-le-Dolmen, Fréwillers, Gauchin-Légal, Gosnay, Haillicourt, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-les-Béthune, Houchin, Houdain, La Comté, La Couture, La Thieuloye, Labeuvrière, Labourse, Lestrem, Locon, Magnicourt-en-Comté, Maisnil-les-Ruitz, Mingoal, Monchy-Breton, Nœux-les-Mines, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Richebourg, Ruitz, Servins, Vaudricourt, Verquigneul, Verquin, Vieille-Chapelle, Villers-Brûlin et Villers-Châtel.

Article 2 : Cette enquête se déroulera durant 40 jours consécutifs du lundi 28 septembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 inclus.

Le délai fixé au présent arrêté pourra être prolongé dans les conditions fixées par l'article L.123-9 du code de l'environnement.

Article 3: Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bruay-la-Buissière (place Henri Cadot, BP 23, 62701 Bruay-la-Buissière).

Article 4 : Par décision du 24 février 2020, le président du tribunal administratif de Lille a nommé une commission d'enquête qui se compose comme suit :

Présidente:

- Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur de France Télécom, retraitée,

Membres Titulaires :

- Monsieur Jean-Marie VER EECKE, chef de service comptable au service des impôts, retraité,
- Monsieur Pierre BAJEUX, ingénieur divisionnaire des travaux ruraux à la DDAF du Nord, retraité,
- Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de la gendarmerie,

- Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité.

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins, ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.

Article 5 : Le dossier d'enquête en version papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête publique, en mairies de Annezin, Barlin, Béthune, Bruay-la-Buissière, Diéval, Divion, Fouquereuil, Hermin, Houdain, La Couture, Lestrem, Magnicourt-en-Comté, Nœux-les-Mines, Ruitz, Verquigneul ainsi qu'en sous-préfecture de Béthune. Ce dossier comprendra :

- une note mentionnant les textes régissant l'enquête publique et indiquant la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet de plan et la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête, ainsi que l'autorité compétente pour prendre cette décision ;
- la décision du 1^{er} octobre 2019 de l'autorité environnementale dispensant le projet de plan de l'évaluation environnementale et l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2019 portant prescription du projet de plan de prévention du risque inondation du bassin versant de la Lawe;
- une note de présentation du secteur géographique concerné, des phénomènes naturels pris en compte et de leurs conséquences possibles ;
- des documents graphiques délimitant les zones exposées aux risques faisant l'objet de dispositions réglementaires et les zones faisant l'objet de recommandations ;
- un règlement précisant notamment :
 - les interdictions et prescriptions applicables dans chacune des zones concernées ;
 - les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde devant être prises par les collectivités publiques, ainsi que par les particuliers ;
 - les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.
- le bilan de la concertation
- les réponses et avis des personnes publiques associées dans le cadre des consultations officielles.

Les autres communes concernées par le projet disposeront d'une version dématérialisée du dossier pour la mise à disposition du public dans les mêmes conditions de durée.

Article 6 : Le public pourra, pendant la période mentionnée à l'article 2, prendre connaissance du dossier dans les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en préfecture du Pas-de-Calais (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement – section utilité publique – rue Ferdinand Buisson à Arras) dont le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, et en sous-préfecture de Béthune (181 rue Gambetta 62407 Béthune Cedex) ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours/PPR-de-la-vallee-de-la-Lawe ;
- sur le registre numérique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>.

Un poste informatique sera mis à la disposition des personnes qui souhaitent consulter ce dossier en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) et au siège de l'enquête publique en mairie de Bruay-la-Buissière aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 7 : Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux dates, heures et lieux suivants :

Date	Commune	Heures permanence
SEPTEMBRE		
Lundi 28	Bruay-la-Buissière	08h00 à 12h00
Lundi 28	Béthune (salle de la Charité – rue Fernand Bar)	09h00 à 12h00
Lundi 28	Houdain	14h00 à 17h00
Lundi 28	Barlin	14h00 à 17h00
Mercredi 30	Divion	09h00 à 12h00
OCTOBRE		
Jeudi 1	Nœux-les-Mines	09h00 à 12h00
Samedi 3	Annezin	09h00 à 12h00
Samedi 3	Lestrem	09h00 à 12h00
Lundi 5	Barlin	14h00 à 17h00
Mercredi 7	Verquigneul	15h00 à 18h00
Jeudi 8	Hermin	15h00 à 17h00
Jeudi 8	La Couture	14h00 à 17h00
Samedi 10	Divion	09h00 à 12h00
Lundi 12	Magnicourt-en-Comté	14h00 à 17h00
Mardi 13	Diéval	14h00 à 17h00
Mardi 13	Ruitz	14h00 à 17h00
Mercredi 14	Houdain	14h00 à 17h00
Vendredi 16	Nœux-les-Mines	14h00 à 17h00
Samedi 17	Bruay-la-Buissière	09h00 à 12h00
Samedi 17	Béthune (salle de la Charité – rue Fernand Bar)	09h00 à 12h00
Mercredi 21	Magnicourt-en-Comté	14h00 à 17h00
Mercredi 21	Annezin	14h00 à 18h00
Jeudi 22	Hermin	15h00 à 17h00
Jeudi 22	Lestrem	14h00 à 17h00
Samedi 24	Diéval	09h00 à 12h00
Lundi 26	Divion	14h00 à 17h00
Mercredi 28	Magnicourt-en-Comté	14h00 à 17h00
Jeudi 29	La Couture	14h00 à 17h00
Vendredi 30	Verquigneul	15h00 à 18h00
Vendredi 30	Ruitz	14h00 à 17h00
Samedi 31	Noeux-les-Mines	09h00 à 12h00
NOVEMBRE		
Lundi 2	Diéval	14h00 à 17h00
Mardi 3	Fouquereuil	14h00 à 17h00
Jeudi 5	Houdain	09h00 à 12h00
Jeudi 5	Béthune (salle de la Charité – rue Fernand Bar)	14h00 à 17h00
Vendredi 6	Barlin	14h30 à 17h30
Vendredi 6	Bruay-la-Buissière	14h30 à 17h30

Les permanences se dérouleront dans les mairies, à l'exception des permanences pour la commune de Béthune qui se dérouleront salle de la Charité, rue Fernand Bar à proximité de la mairie de Béthune.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation sociale liées à l'épidémie du covid-19, cinq permanences téléphoniques se tiendront les jeudis 8, 15, 22 et 29 octobre et 5 novembre 2020 de 17h00 à 19h20. Elles seront ouvertes à la réservation téléphonique dès le début de l'enquête, selon les modalités détaillées sur la page d'accueil du registre numérique, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>. Une tranche horaire de 20 minutes sera réservée à chacun de ces entretiens.

Pendant le délai fixé à l'article 2, le public pourra faire connaître ses observations et propositions:

- soit en les consignait directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Annezin, Barlin, Béthune, Bruay-la-Buissière, Diéval, Divion, Fouquereuil, Hermin, Houdain, La Couture, Lestrem, Magnicourt-en-Comté, Nœux-les-Mines, Ruitz, Verquigneul ainsi qu'en sous-préfecture de Béthune ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, en mairie de Bruay-la-Buissière (place Henri Cadot, BP 23, 62701 Bruay-la-Buissière), lequel les annexera, dans les meilleurs délais, au registre déposé en cette même mairie ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ppri-de-la-lawe@mail.registre-numerique.fr ;
- soit en les consignait sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public adressées par voie postale ou par courriel à la présidente de la commission d'enquête, consignées sur le registre numérique ainsi que les observations écrites du public reçues par les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Bruay-la-Buissière et seront consultables sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>.

Les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête. Les avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme seront annexés à ces registres.

Article 8 : La commission d'enquête entendra, au cours de l'enquête, les maires des communes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté, une fois annexés aux registres les avis des conseils municipaux concernés.

Article 9 : Monsieur Laurent Laturelle, responsable de l'unité Gestion des Risques au Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (03 21 50 30 29) est l'interlocuteur technique sur le projet de plan.

Article 10 : Les maires des communes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté et la sous-préfète de Béthune feront publier par voie d'affichage, et éventuellement par tout autre procédé, l'avis d'ouverture d'enquête publique dans les lieux habituels réservés à cette fin. Les mairies disposant d'un site internet y publieront également l'avis d'ouverture d'enquête publique.

Cet affichage devra intervenir 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard le 14 septembre 2020, et être maintenu pendant toute la durée de celle-ci. À l'issue de l'enquête, les

maires des communes concernées et la sous-préfète de Béthune justifieront de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage.

L'avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié dans les mêmes délais sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours/PPR-de-la-vallee-de-la-Lawe.

Cet avis sera en outre inséré, par les soins du Préfet du Pas-de-Calais, dans les journaux "La Voix du Nord" édition du Pas-de-Calais et "L'Avenir de l'Artois", 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

Article 11 : À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la présidente de la commission d'enquête.

Elle examinera toutes les observations consignées ou annexées aux registres et rencontrera le maître d'ouvrage du projet dans les huit jours suivants la date de clôture de l'enquête et lui remettra ses observations.

Le maître d'ouvrage transmettra son mémoire en réponse, dans les 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal d'observations de la commission d'enquête.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les propositions recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

La présidente de la commission d'enquête transmettra dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, les registres d'enquête, les pièces annexées ainsi que le rapport et ses conclusions motivées au Préfet du Pas-de-Calais (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement – section utilité publique – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9). Elle adressera simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Lille.

Article 12 : Copie du rapport et des conclusions seront également adressées, par les soins de la préfecture aux maires des communes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté et en sous-préfecture de Béthune, pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant le même délai sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours/PPR-de-la-vallee-de-la-Lawe.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions, en adressant leur demande écrite au Préfet du du Pas-de-Calais (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement – section utilité publique – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9).

Article 13 : La décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, sera prise par arrêté préfectoral.

Article 14 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, la sous-préfète de Béthune, les maires des communes concernées et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,
le directeur



Dominique KIRZEWSKI

De : [Chantal CARNEL](#)
A : [mairie.annezin@wanadoo.fr](#); [bailleul@cc-atrebatie.fr](#); [commune-de-bajus@wanadoo.fr](#); [contact@barlin.fr](#); [mairie.bethonsart@wanadoo.fr](#); [mairie@ville-bethune.fr](#); [mairiedebeugin@gmail.com](#); [contact@villededeuvry.fr](#); [cabinet@bruaylabuissiere.fr](#); [mairie.cambliqueul@wanadoo.fr](#); [mairie.caucourt@wanadoo.fr](#); [chelers@cc-atrebatie.fr](#); [mairie.dieval@wanadoo.fr](#); [contact@ville-divion.fr](#); [mairiedrouvin@nordnet.fr](#); [mairie.essars@wanadoo.fr](#); [mairie.festubert@wanadoo.fr](#); [mairie.fouquereuil@wanadoo.fr](#); [fouquieres-b.mairie@wanadoo.fr](#); [mairie.fresnicourt@wanadoo.fr](#); [mairie.gauchinlegal@wanadoo.fr](#); [mairie.gosnay@wanadoo.fr](#); [mairie-haillicourt@wanadoo.fr](#); [mairie-dhermin@wanadoo.fr](#); [secret.maire@ville-hersin-coupiigny.fr](#); [mairie.hesdigneul-les-bethune@wanadoo.fr](#); [mairie.houchin@wanadoo.fr](#); [mairie@houdain.fr](#); [mairiedelacomte@wanadoo.fr](#); [mairie-lacouture62@orange.fr](#); [mairielathieuloye@orange.fr](#); [commune-labeuvriere@wanadoo.fr](#); [mairie.labourse@wanadoo.fr](#); [contact@ville-lestrem.fr](#); [mairie@ville-locon.fr](#); [magnicourt-en-comte@cc-atrebatie.fr](#); [maisnil.les.ruitz@numericable.fr](#); [mairie.mingoval@orange.fr](#); [mairie.monchybreton@gmail.com](#); [mairie.noeux@wanadoo.fr](#); [ourton@nordnet.fr](#); [rebreuve.ranchicourt@orange.fr](#); [mairie@richebourg62.fr](#); [maisnil.les.ruitz@numericable.fr](#); [mairie-servins@wanadoo.fr](#); [mairie@vaudricourt.com](#); [mairie.de.verquigneul@wanadoo.fr](#); [ville-de-verquin@orange.fr](#); [mairiedevieillechapelle@orange.fr](#); [mairie-de-villers-brulin@wanadoo.fr](#); [mairiedevillerschatel@wanadoo.fr](#); [frevillers@cc-atrebatie.fr](#); [mairie-estreceuchy@orange.fr](#)

Cc :
Objet : Enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondation du bassin versant de la Lawe - VADEMECUM Commission d'Enquête
jeudi 10 septembre 2020 11:00:49
Date : [VADEMECUM-PPRi LAWE-CE-20200910.pdf](#)
Pièces jointes :

Mesdames et Messieurs les maires

Du 28 septembre au 06 novembre 2020, se déroulera l'enquête publique reprise en objet.

La commission d'enquête a rédigé un vade-mecum joint à ce courriel. Il contient quelques conseils et consignes garants du bon déroulement de l'enquête.

Nous prendrons contact avec vos services dans les prochains jours afin de convenir d'un rendez-vous, compris entre le 28 septembre au 06 novembre 2020, conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Cordialement

Chantal CARNEL

Présidente de la Commission d'Enquête

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'enquête
Jean-Marie VER EECKE, Pierre BAJEUX, Patrick CHLEBOWSKI, Marc LEROY

à

Mesdames et Messieurs les Maires des 53 communes concernées par le Plan de Prévention des Risques inondation du bassin versant de la Lawe.

Le 10/09/2020

Objet : Enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondation du bassin versant de la Lawe

Référence : Arrêté de la Préfecture du Pas-de-Calais du 17 juillet 2020

Vade-mecum à destination de vos services

Du 28 septembre au 06 novembre 2020, se déroulera l'enquête publique reprise en objet.

La commission d'enquête a rédigé un vade-mecum, joint à la présente. Il contient quelques conseils et consignes garants du bon déroulement de l'enquête et contribuant à éviter tout recours contentieux. Les coordonnées des membres de la commission sont déclinées, elles permettront de nous contacter en cas de problème particulier.

Le territoire couvert par le PPRi de la Lawe comporte 53 communes.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Bruay-la-Buissière (place Henri Cadet, BP 23, 62701 Bruay-la-Buissière).

Quinze communes accueilleront les 37 permanences programmées. Elles ont reçu de la DDTM, le dossier papier d'enquête publique ainsi que deux registres d'enquête incluant les délibérations des communes.

Un exemplaire papier du dossier et deux registres papier seront disponibles en sous-préfecture de Béthune.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur :

- le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais, à l'adresse suivante : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours/PPR-de-la-vallee-de-la-Lawe>
- le registre numérique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>
- un poste informatique en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) et au siège de l'enquête publique en mairie de Bruay-la-Buissière.

La liste des communes et leurs attributions pendant l'enquête est consignée dans le tableau ci-dessous. Derrière chaque nom de commune sont notées les initiales du commissaire enquêteur référent et le nombre de permanences.

15 communes avec permanences dossier papier et sur clef USB 2 registres papier	38 communes sans permanences avec dossier sur clef USB pas de registres papier	
Annezin (CC - 2) Barlin (PJ - 3) Béthune (JMV - 3) Bruay-la-Buissière siège de l'enquête (CC - 3) Diéval (PC - 3) Divion (PC - 3) Fouquereuil (CC - 1) Hermin (PJ - 2) Houdain (ML - 3) La Couture (JMV - 2) Lestrem (JMV - 2) Magnicourt-en-Comté (PC - 3) Nœux-les-Mines (ML - 3) Ruitz (PJ - 2) Verquigneul (ML - 2)	Bailleul-aux-Cornailles (PC - 0) Bajus (PC - 0) Béthonsart (PC - 0) Beugin (ML - 0) Beuvry (JMV - 0) Cambligneul (CC - 0) Caucourt (CC - 0) Chelers (PC - 0) Drouvin-le-Marais (ML - 0) Essars (JMV - 0) Estrée-Cauchy (ML - 0) Festubert (JMV - 0) Fouquières-lès-Béthune (JMV - 0) Fresnicourt-le-Dolmen (ML - 0) Fréwillers (PC - 0) Gauchin-Légal (PJ - 0) Gosnay (CC - 0) Haillicourt (PJ - 0) Hersin-Coupigny (ML - 0)	Hesdigneul-lès-Béthune (PJ - 0) Houchin (PJ - 0) La Comté (PC - 0) La Thieuloye (PC - 0) Labeuvrière (CC - 0) Labourse (ML - 0) Locon (JMV - 0) Maisnil-lès-Ruitz (PJ - 0) Mingoval (CC - 0) Monchy-Breton (PC - 0) Ourton (PC - 0) Rebreuve-Ranchicourt (ML - 0) Richebourg (JMV - 0) Servins (ML - 0) Vaudricourt (PJ - 0) Verquin (ML - 0) Vieille-Chapelle (JMV - 0) Villers-Brûlin (PC - 0) Villers-Châtel (CC - 0)

Le public aura le choix de s'exprimer sur le dossier :

- sur les registres papier des 15 mairies citées ci-dessus ainsi qu'en sous-préfecture de Béthune
- par courrier adressé à la présidente de la commission au siège de l'enquête
- par courriel : ppri-de-la-lawe@mail.registre-numerique.fr
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>
- lors de cinq permanences téléphoniques qui se tiendront les jeudis 8, 15, 22 et 29 octobre et 5 novembre 2020 de 17h00 à 19h20 (prise de rendez-vous sur le registre dématérialisé).

Chacun pourra prendre connaissance de toute observation formulée sur les registres, par courrier ou par courriel, sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>.

Conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement, Madame ou Monsieur le maire sera entendu par un membre de la Commission d'Enquête.

Avec mes remerciements anticipés et au nom de mes collègues de la Commission d'Enquête, pour votre participation active au bon déroulement de cette consultation publique, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Commission d'Enquête
La Présidente Chantal CARNEL



VADE-MECUM

ENQUETE PUBLIQUE sur le projet de projet de Plan de Prévention des Risques inondation du bassin versant de la Lawe Du 28 septembre 2020 au 06 NOVEMBRE 2020

DOCUMENT INTERNE À NE PAS METTRE À LA DISPOSITION DU PUBLIC

La Commission d'Enquête attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de « l'enquête publique » **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête et évitant ainsi tout recours contentieux.

La Commission d'Enquête remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont il fera preuve dans l'application de ces consignes.

I) Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique et de l'arrêté en mairie. Cet affichage doit être visible et lisible de la voie publique (panneau extérieur à privilégier visible 24 h sur 24), 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, **soit au plus tard le 14 septembre 2020.**

Des vérifications seront organisées par la commission d'enquête.

Tout affichage et publicité complémentaire sont encouragés afin de mieux informer le public.

Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit **jusqu'au 06 novembre 2020 inclus.**

Il est demandé de :

- mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public le 28 septembre 2020 à l'ouverture de la mairie
- procéder régulièrement au contrôle de l'affichage (lisibilité, absence de dégradations),
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête et de l'arrêté (à utiliser en cas de détérioration)
- certifier par Madame ou Monsieur le maire de la continuité de l'affichage réglementaire en mairie du 28 septembre 2020 au 6 novembre 2020 (**signer et à renvoyer à la préfecture en fin d'enquête**). Les dispositions prises par la commune pour assurer une publicité supplémentaire (site Internet, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux ...) pourront être également explicité sur ce certificat.

II) Permanences et registre d'enquête

Des permanences sont tenues aux dates et heures dans les communes mentionnées dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de :

- mettre à disposition dans un lieu équipé pour l'accueil du public, le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'observations « 01 ». Le deuxième ne sera mis à disposition du public que lorsque le premier sera rempli
- mettre à la disposition du Commissaire-Enquêteur pour les permanences, une salle équipée d'une table et de chaises et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- compte-tenu du risque sanitaire, faire émarger une feuille de présence par l'accueil avec nom et téléphone et prévoir du gel hydroalcoolique
- vérifier que les dossiers soient complets et non détériorés
- placer le dossier et le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public
- en cas de **réception de courriers adressés à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête**, ne pas les ouvrir et informer le plus rapidement possible celle-ci qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais
- en cas de **réception de courriers** relatifs à l'enquête publique **par la mairie ou le maire**, informer sans délai la Commission d'Enquête
- **photocopier, chaque soir d'ouverture au public, les nouvelles dépositions portées ou déposées sur le registre pendant la journée et les transmettre par voie électronique à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête** et à l'ensemble des membres de la commission (coordonnées en fin de document)
- la commission transmettra au siège de l'enquête par courriel l'ensemble des contributions et courriers reçus (registres autres communes, registre dématérialisé, courriel...). La mairie de Bruay-la-Buissière archivera la totalité des dépositions et courriers dans une chemise qui sera mise à la disposition du public
- pour la prise de RDV téléphoniques elle se fera exclusivement sur le registre dématérialisé, ne donner en aucun cas les coordonnées des commissaires enquêteurs
- faire part à la Commission d'Enquête de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

III) Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai d'enquête publique, **le registre d'enquête est clos par la présidente** de la Commission.

Des précisions vous seront apportées ultérieurement pour les ramassages de ces registres.

DOCUMENT INTERNE À NE PAS METTRE À LA DISPOSITION DU PUBLIC

COORDONNÉES DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Plan de Prévention des Risques inondation du bassin versant de la Lawe (PPRi)

À NE PAS COMMUNIQUER AU PUBLIC

COMMISSION	NOM	TÉLÉPHONE	COURRIEL
Présidente	CARNEL Chantal		
Titulaire	VER EECKE Jean-Marie		j
Titulaire	BAJEUX Pierre		
Titulaire	CHLEBOWSKI Patrick		
Titulaire	LEROY Marc		

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES 37 PERMANENCES

DATE	COMMUNE	HEURES PERMANENCE	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SEPTEMBRE	5		
Lundi 28	BRUAY LA BUISSIÈRE	08H00 à 12H00	C CARNEL
Lundi 28	BETHUNE (Salle de la Charité – Rue Fernand Bar)	09H00 à 12H00	JM VER EECKE
Lundi 28	HOUDAIN	14H00 à 17H00	M LEROY
Lundi 28	BARLIN	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Mercredi 30	DIVION	09H00 à 12H00	P CHLEBOWSKI
OCTOBRE	26		
Jeudi 1 ^o	NOEUX LES MINES	09H00 à 12H00	M LEROY
Samedi 3	ANNEZIN	09H00 à 12H00	C CARNEL
Samedi 3	LESTREM	09H00 à 12H00	JM VER EECKE
Lundi 5	BARLIN	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Mercredi 7	VERQUIGNEUL	15H00 à 18H00	M LEROY
Jeudi 8	HERMIN	15H00 à 17H00	P BAJEUX
Jeudi 8	LA COUTURE	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Samedi 10	DIVION	09H00 à 12H00	P CHLEBOWSKI
Lundi 12	MAGNICOURT EN COMTE	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mardi 13	DIEVAL	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mardi 13	RUITZ	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Mercredi 14	HOUDAIN	14H00 à 17H00	M LEROY
Vendredi 16	NOEUX LES MINES	14H00 à 17H00	M LEROY
Samedi 17	BRUAY LA BUISSIÈRE	09H00 à 12H00	C CARNEL
Samedi 17	BETHUNE (Salle de la Charité – Rue Fernand Bar)	09H00 à 12H00	JM VER EECKE
Mercredi 21	MAGNICOURT EN COMTE	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mercredi 21	ANNEZIN	14H00 à 18H00	C CARNEL
Jeudi 22	HERMIN	15H00 à 17H00	P BAJEUX
Jeudi 22	LESTREM	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Samedi 24	DIEVAL	09H00 à 12H00	P CHLEBOWSKI
Lundi 26	DIVION	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mercredi 28	MAGNICOURT EN COMTE	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Jeudi 29	LA COUTURE	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Vendredi 30	VERQUIGNEUL	15H00 à 18H00	M LEROY
Vendredi 30	RUITZ	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Samedi 31	NOEUX LES MINES	09H00 à 12H00	M LEROY
NOVEMBRE	6		
Lundi 2	DIEVAL	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mardi 3	FOUQUEREUIL	14H00 à 17H00	C CARNEL
Jeudi 5	HOUDAIN	09H00 à 12H00	M LEROY
Jeudi 5	BETHUNE (Salle de la Charité – Rue Fernand Bar)	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Vendredi 6	BARLIN	14H30 à 17H30	P BAJEUX
Vendredi 6	BRUAY LA BUISSIÈRE	14H30 à 17H30	C CARNEL

TABLEAU DES 37 PERMANENCES PAR COMMUNE

DATE	COMMUNE	HEURES PERMANENCE	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Samedi 03/10	ANNEZIN	09H00 à 12H00	C CARNEL
Mercredi 21/10	ANNEZIN	14H00 à 18H00	C CARNEL
Lundi 28/09	BARLIN	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Lundi 05/10	BARLIN	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Vendredi 06/11	BARLIN	14H30 à 17H30	P BAJEUX
Lundi 28/09	BETHUNE (Salle de la Charité – Rue Fernand Bar)	09H00 à 12H00	JM VER EECKE
Samedi 17/10	BETHUNE (Salle de la Charité – Rue Fernand Bar)	09H00 à 12H00	JM VER EECKE
Jeudi 05/11	BETHUNE (Salle de la Charité – Rue Fernand Bar)	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Lundi 28/09	BRUAY LA BUISSIÈRE	08H00 à 12H00	C CARNEL
Samedi 17/10	BRUAY LA BUISSIÈRE	09H00 à 12H00	C CARNEL
Vendredi 06/11	BRUAY LA BUISSIÈRE	14H30 à 17H30	C CARNEL
Mardi 13/10	DIEVAL	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Samedi 24/10	DIEVAL	09H00 à 12H00	P CHLEBOWSKI
Lundi 02/11	DIEVAL	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mercredi 30/09	DIVION	09H00 à 12H00	P CHLEBOWSKI
Samedi 10/10	DIVION	09H00 à 12H00	P CHLEBOWSKI
Lundi 26/10	DIVION	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mardi 03/11	FOUQUEREUIL	14H00 à 17H00	C CARNEL
Jeudi 08/10	HERMIN	15H00 à 17H00	P BAJEUX
Jeudi 22/10	HERMIN	15H00 à 17H00	P BAJEUX
Lundi 28/09	HOUDAIN	14H00 à 17H00	M LEROY
Mercredi 14/10	HOUDAIN	14H00 à 17H00	M LEROY
Jeudi 05/11	HOUDAIN	09H00 à 12H00	M LEROY
Jeudi 08/10	LA COUTURE	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Jeudi 29/10	LA COUTURE	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Samedi 03/10	LESTREM	09H00 à 12H00	JM VER EECKE
Jeudi 22/10	LESTREM	14H00 à 17H00	JM VER EECKE
Lundi 12/10	MAGNICOURT EN COMTE	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mercredi 21/10	MAGNICOURT EN COMTE	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Mercredi 28/10	MAGNICOURT EN COMTE	14H00 à 17H00	P CHLEBOWSKI
Jeudi 01/10	NOEUX LES MINES	09H00 à 12H00	M LEROY
Vendredi 16/10	NOEUX LES MINES	14H00 à 17H00	M LEROY
Samedi 31/10	NOEUX LES MINES	09H00 à 12H00	M LEROY
Mardi 13/10	RUITZ	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Vendredi 30/10	RUITZ	14H00 à 17H00	P BAJEUX
Mercredi 07/10	VERQUIGNEUL	15H00 à 18H00	M LEROY
Vendredi 30/10	VERQUIGNEUL	15H00 à 18H00	M LEROY

TRANSMISSION DU PV DES OBSERVATIONS A LA DDTM

De :
A : PV OBSERVATIONS ET DEMANDE MEMOIRE EN REPONSE
Cc : jeudi 12 novembre 2020 16:47:00

Objet :
Date :
Pièces jointes :

Bonjour à tous

Je viens de vous transférer par WeTransfer les fichiers concernant le PV OBSERVATIONS ET DEMANDE MEMOIRE EN REPONSE

Courrier d'accompagnement :

Enquête Publique : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Bassin Versant de la Lawe

Décision du Tribunal Administratif de Lille : N° E20000015 / 59 du 24/02/2020
Arrêté Préfectoral du Pas de Calais du 17 juillet 2020

La Commission d'Enquête

Chantal CARNEL
Jean-Marie VER EECKE
Pierre BAJEUX
Patrick CHLEBOWSKI
Marc LEROY

Objet : Procès-verbal des observations du public et demande de mémoire en réponse

Le 12 novembre 2020

À l'attention de Monsieur LATURELLE - Responsable de l'unité Gestions des Risques – Service de l'Environnement – DDTM Pas-de-Calais

Je vous prie de trouver ci-joint les observations déposées par le public au cours de l'enquête citée en objet.

Elles ont été ventilées entre les 10 sous-bassins versants auxquelles elles se réfèrent. Un 11^{ème} fichier regroupe quelques contributions plus généralistes.

La Commission d'Enquête a souhaité compléter ces documents par des observations issues de ses entretiens avec les maires ainsi que quelques questions qu'elle s'était posée au cours de l'étude du projet.

La Commission vous joint également un fichier exporté du registre numérique qui recense toutes les observations qui y ont été intégrées. Ce document complètera les 16 registres papiers.

Nous vous remercions par avance pour les réponses et commentaires que vous apporterez à ces observations, dans un délai de quinze jours maximum, soit avant le 27 novembre 2020, en vous priant de bien vouloir les rédiger sur les différents documents à la suite de chacune des observations.

Le 12 novembre 2020

Chantal CARNEL

Pour la Commission d'Enquête
La Présidente



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement/
Unité Gestion des risques
Affaire suivie par : Laurent Laturelle
03 21 50 30 29
laurent.laturelle@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 26 NOV. 2020

**OBJET : Enquête Publique du 28 septembre au 6 novembre 2020
PPRi du bassin versant de la Lawe**

P.J : Mémoire en réponse

Madame la Présidente,

Au terme de l'enquête publique du Plan de Prévention du Risque d'inondation du bassin versant de la Lawe, vous m'avez transmis le 12 novembre 2020 le procès verbal de synthèse des observations recueillies sur les registres, complété par les observations issues des entretiens avec les maires et vos propres questionnements.

Une réponse à chacune des questions soulevées est donnée par mes services au travers du mémoire en réponse que je vous adresse en pièce jointe.

Ces réponses ont été formulées dans le strict respect de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRi mais aussi des textes et de la réglementation en vigueur.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- les interrogations sur la méthodologie d'élaboration du document et de définition des aléas
- les interrogations de particuliers sur la situation de leur parcelle et les possibilités concernant les projets
- des problématiques particulières d'inondation notamment sur Bruay-La-Buissière et des propositions de travaux de réduction des aléas

Monsieur Chantal CARNEL
Présidente de la commission d'enquête



En ce qui concerne les demandes particulières, une analyse a été faite pour chacune d'entre elles et une réponse spécifique est apportée.

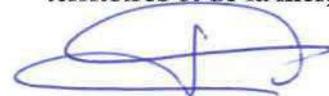
Au sujet de la commune de Bruay-La-Buissière, le mémoire précise que le risque inondation recensé sur le secteur du « Vieux Bruay » relève d'un risque naturel et non d'un risque minier. La position du Conseil Général des Mines, reprise et validée par le ministère en charge de la prévention des risques puis précisée par la circulaire du 06 janvier 2012 relative à la gestion des risques miniers résiduels est d'ailleurs constante sur ce point. De plus, cette position a été régulièrement réaffirmée au sein de l'Instance Régionale de Concertation depuis de nombreuses années.

Plusieurs contributions témoignent de problématiques de gestion des cours d'eau, de ruissellement ou de réseaux d'assainissement et proposent des solutions pour y remédier. Le mémoire rappelle alors que le PPRi n'est pas un programme des travaux et que son objectif est de réglementer l'aménagement du territoire en prenant en compte le risque inondation. Ces remarques sont renvoyées vers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté actuellement par le SYMSAGEL ou vers les collectivités gestionnaires et notamment la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'informations

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

 Le Directeur départemental des
territoires et de la mer,



Edouard GAYET

DDTM – Présents

Laurent, LATURELLE, responsable risque à DDTM 62
Valérie, ZIOLKOWSKI, adjointe responsable risque DDTM 62

DDTM – Absent excusé

Jérémy, DELVAL, chargé études DDTM 62

Préfecture – Absent excusé

Madame Vanessa DEBONNE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Excusé :

Jean-Marie VER EECKE, commissaire enquêteur membre de la commission

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

**Ordre du jour : PRISE DE CONTACT AVEC DDTM – PROPOSITIONS POUR
L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE - MODALITÉS DÉROULEMENT DE
L'ENQUETE – COMMENTAIRES DIVERS**

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Accueil par Mr LATURELLE et Mme ZIOLKOWSKI de la DDTM 62 dans salle S3PI centre Jean Monnet de BÉTHUNE.

Début de réunion : 09 heures 30

Les lieux de permanence :

Proposition par la DDTM de 14 communes lieux de tenue des permanences sur 53, déterminées au vu des secteurs les plus impactés, des bassins de population et de l'affluence prévisible.

[La commission étudiera la pertinence de rajouter un autre lieu de permanence après accord de la DDTM.](#)

Les modalités de l'enquête :

Date du déroulement de l'enquête publique : du 27-04 au 05-06-2020.

Siège de l'enquête publique : Mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

Nombre de permanences et répartition des communes par commissaire enquêteur : à déterminer par commission d'enquête lors d'une prochaine réunion.

Dépôt d'un dossier en Préfecture : un dossier et un registre d'enquête à déposer en Sous-préfecture de BÉTHUNE (doublon avec la mairie de Béthune ?), pas de permanence programmée.

L'arrêté : c'est le plus urgent.

[La Commission d'enquête transmettra à la DDTM l'arrêté préfectoral et la maquette du registre papier qui ont été mis en œuvre lors de l'enquête PPRI du NO de Lille en 2018.](#)

[Le report et la visibilité des observations du public sur internet devra être clairement arrêté. Un « avertissement » pourrait-être ajouté sur le registre papier : "Le public est averti que les observations et propositions inscrites sur ce registre seront reportées sur le registre dématérialisé, donc accessible sur internet".](#)

Parutions presse : Voix du Nord et Avenir de l'Artois.

Publicité : site internet Préfecture et Mairie – Demande de la commission d'enquête à ce que la parution se fasse sur les sites internet de chacune des communes, ainsi qu'une inscription écrite sur les bulletins communaux. Une parution sur les sites des Communauté d'Agglomération et de Communes concernées est vivement recommandée.

Affichage : réalisation des affiches à charge de la DDTM qui se chargera de les transmettre aux communes après détermination des lieux d'affichage par chaque commune – Communication des lieux d'affichage à la commission d'enquête chargée de vérifier l'affichage.

Dépôt des registres et du dossier : à charge de la DDTM après paraphe par la commission d'enquête, date à déterminer.

Registre dématérialisé : pas prévu a priori par la Préfecture – La commission d'enquête insiste pour que ce registre dématérialisé soit mis en place pour une meilleure participation du public et aussi au vu de l'actualité du moment (épidémie de coronavirus) afin que le public puisse apporter des observations sans se déplacer.

Adresse électronique : à charge de la Préfecture – La commission d'enquête insiste sur l'ouverture d'un registre dématérialisé ce qui permettrait une intégration automatique des contributions parvenant par l'adresse électronique dans le registre dématérialisé.

Modalités des transmissions des observations à la DDTM : l'ouverture d'un registre dématérialisé permettrait à la DDTM d'avoir connaissance en temps réel des observations. Modalités à déterminer quant aux observations écrites des registres d'enquête.

Délibérations des conseils municipaux, auditions de maires : la commission d'enquête fait remarquer que les délibérations des conseils municipaux doivent être annexées aux registres d'enquête (article R.562-8 du Code de l'Environnement), la commission d'enquête demande que ces délibérations soient également intégrées au dossier numérique. Chaque maire sera auditionné durant le temps de l'enquête publique.

Récupération des registres et des certificats d'affichage : à déterminer lors d'une prochaine réunion.

Autres sujets abordés : la commission d'enquête demande la fourniture d'un tableau récapitulatif par communes des superficies (en hectares et en pourcentage) des enjeux par zones.

Exemple de tableau :

				Dans les portions de communes incluses dans le BV du PPRI				
				Zone Rouge	Bleu	Vert foncé	Vert clair	Blanche
COMMUNES	Superficie Communes	Superficie Communes Incluse dans le BV	Zonage PLU					
			Agricole					
			Naturel					
			Urbanisé					
			A Urbaniser					

La DDTM envisage une réunion le 14 ou 17 avril avec le COCON de « remise à niveau » avant le début de l'enquête publique. La commission d'enquête demande à être conviée à cette réunion.

Fin de la réunion : 12 heures

Prochaine réunion:

Le 18-03-2020 à 09H00 la journée à BÉTHUNE centre Jean Monnet : Présentation du dossier par la DDTM – Visite des lieux.

**Compte-rendu de la 2^o réunion de la Commission d'Enquête
du 3 juin 2020 avec DDTM à ARRAS**

ANNEXE

DDTM – Présents

Laurent, LATURELLE, responsable risque à DDTM 62
Valérie, ZIOLKOWSKI, adjointe responsable risque DDTM 62
Jérémy, DELVAL, chargé études DDTM 62

Rédacteur :
CHLEBOWSKI
Patrick

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : PRESENTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PAR DDTM

Accueil par Mr LATURELLE, Md ZIOLKOWSKI et Mr DELVAL de la DDTM 62 dans salle visio rez-de-chaussée de la DDTM.

Début de réunion : 14 heures 00

Date envisagée de l'enquête publique :

La DDTM propose que l'enquête publique se déroule du Lundi 28 septembre au vendredi 30 octobre 2020. [Au vu du nombre d'auditions des maires \(53\) devant être effectuées durant le temps de l'enquête publique, la commission d'enquête demande de prolonger le délai d'une semaine, soit une clôture de l'enquête publique à la date du 6 novembre 2020.](#)

Accord à priori de la DDTM à confirmer.

Registre dématérialisé :

La DDTM précise qu'un registre dématérialisé sera ouvert dans le cadre de l'enquête publique. Plusieurs prestataires sont envisagés, la DDTM nous transmettra les diverses propositions reçues.

Présentation PowerPoint du projet par les membres de la DDTM :

La démarche PPRI :

- Le risque inondation sur le bassin versant de la Lawe,
- La notion de risque,
- L'aléa de référence, les enjeux
- La politique nationale de gestion des risques,
- Le PPRI et la gestion des risques.

Le projet de PPRI :

- Les communes concernées par le ruissellement,
- Les phénomènes étudiés,

- L'historique du PPRI.

La concertation mise en œuvre :

- Le déroulement de la procédure,
- Les instances de concertation,
- Les réunions du COTEC, du COCON et du Comité Géographique,
- Les réunions d'information du public.

Le dossier soumis à l'enquête publique :

- Le contenu du dossier,
- Les pièces écrites du PPRI,
- La cartographie du PPRI,
- La notion d'aléa de référence,
- Les cartes d'aléa,
- Les cartes des enjeux PPRI,
- Le zonage réglementaire,
- Les autres pièces du PPRI.

Visite sur le terrain :

Aucune date déterminée actuellement, la DDTM nous proposera des dates selon les disponibilités de chacun.

Fin de la réunion : 17 heures 00

Prochaine réunion:

Le 09-06-2020 à 09H00 la journée à BETHUNE salle de réunion de la CABBALR – Mise ne place de la commission d'enquête – répartition des territoires – détermination des permanences.

**Compte-rendu de la 3^o réunion de la Commission d'Enquête
du 9 juin 2020 à BETHUNE**

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : Lecture arrêté PPRI NO LILLE et remarques – Registre dématérialisé (3 choix proposés) – Affectation des zones par CE – Proposition nombre et permanences – Répartition de la rédaction de la synthèse du dossier

Réunion salle de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane à BETHUNE

Début de réunion : 09H00 à 12h00

Registre dématérialisé :

La DDTM nous a fait parvenir trois devis différents (CDV EVENEMENTS, PREAMBULES, LEGALCOM) – Lecture des différentes options proposées par ces prestataires – [Après discussion la commission d'enquête souhaite que l'intégralité du dossier d'enquête publique ainsi que la cartographie complète soit accessible directement à partir de l'interface du prestataire pour une plus grand facilité pour le public à accéder au dossier.](#)

Réponse donnée immédiatement à la DDTM qui décidera du choix du prestataire.

Lecture arrêté du PPRI NO LILLE :

Lecture de l'arrêté d'organisation de l'enquête publique pour le PPRI ruissellement Nord-Ouest de LILLE dont l'objet est similaire.

Les délibérations des communes doivent obligatoirement être jointes aux registres d'enquête, [la commission d'enquête propose que ces délibérations soient également jointes au registre dématérialisé.](#)

Cette mention devra figurer dans l'arrêté d'organisation de l'enquête publique.

[La commission d'enquête souhaite qu'une mention figure dans l'arrêté d'organisation indiquant que les observations écrites inscrites dans les registres papiers seront intégrées dans le registre dématérialisé. Cette même mention devra figurer au début de chaque registre d'enquête.](#)

Répartition des communes :

La répartition des communes a été effectuée selon le tableau joint.

Pause déjeuner

Début de réunion : 13H00 à 16h30

Répartition des lieux de permanence :

Répartition des lieux de permanence par commissaire enquêteur selon le tableau joint, 36 permanences sur 15 communes ont été établies. Les documents seront transmis à la DDTM.

Audition des maires :

L'audition des maires ne pourra commencer qu'à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Un modèle d'audition a été décidé en commun sur les propositions formulées par deux commissaires enquêteurs englobant les thèmes abordés et les questions à poser.

Répartition du dossier :

La répartition suivante a été décidée :

Note de présentation : Pierre BAJEUX

Bilan de la concertation : Jean-Marie VEREECKE

Consultation officielle : Marc LEROY

Règlement et cartographie : Patrick CHLEBOWSKI

Divers :

Charte graphique : Times New Roman 12 justifié

Monsieur et Madame rédigé en entier

Nom des villes 1° lettre en majuscule

Prochaine réunion:

A déterminer pour la visite sur le terrain en compagnie de la DDTM.

DDTM – Présents

Laurent, LATURELLE, responsable risque à DDTM 62
Jérémy, DELVAL, chargé études DDTM 62

Cabinet PROLOG INGENIERIE – Présent

Fabien, DOUSSIÈRE, Ingénieur Chef de Projet

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Rédacteur :
CHLEBOWSKI
Patrick

Ordre du jour : Visite sur le terrain par la DDTM et un représentant du Cabinet PROLOG rédacteur du dossier d'enquête.

Rendez-vous Place de CAUCOURT pour début de visite.

Matinée : 09H30 à 13h00

CAUCOURT :

Visite du site du Gué situé au moulin de Caucourt à cheval sur les communes de Caucourt et Gauchin le Gal ou de nombreuses sources alimentent la Brette affluent de la Lawe

BAJUS :

L'événement pluvieux du 7 juin 2016 a été d'une violence exceptionnelle emportant les enrobés, de mémoire jamais une telle inondation n'avait été constatée, les eaux ont ruisselées à une vitesse importante sur tout le linéaire de la rue. La commune de Bajus présente des versants relativement pentus qui induisent un ruissellement important des eaux pluviales.

HOUDAIN :

La commune de Houdain a connu des épisodes importants d'inondations les 31 mai et 7 juin 2016. Il s'agit d'un phénomène récurrent de débordement de la Lawe et de la Biette et de ruissellement à chaque épisode pluvieux. Une passerelle située Place des Martyrs a été submergée. A la confluence de la Lawe et de la Biette le débit a été estimé à 29 m³/s et la hauteur d'eau à 2,10 mètres.

Vu sur repère de crues installé et des différentes crues constatées au fil des événements.

RUITZ :

Explications des inondations constatées en mai et juin 2016 qui sont les plus importantes que la commune ai connue et qui sont dues principalement à deux grands axes de ruissellement des eaux.

Visite d'une partie de la zone industrielle qui s'étend sur 266 hectares et regroupant 60 entreprises créant une vulnérabilité humaine, matérielle et économique importante face aux inondations.

Explication sur le fossé dits « fossé d'Avesnes » important fossé traversant la ville et plus particulièrement la zone industrielle et qui a débordé dans la Rue de Béthune lors de l'événement de mai 2016.

BRUAY LA BUISSIÈRE :

La commune a connu plusieurs épisodes d'inondations importants en 1999, 2015, mai et juin 2016.

Visite de la digue située au dessus de la Place Marmottan et qui protège ce secteur des débordements de la Lawe. Lors de l'événement de 1999 les eaux sont arrivées au pied de la statue située place Marmottan à plus de 2 mètres. Dans une situation de rupture d'ouvrage la hauteur pourrait atteindre 7 mètres au niveau de la Place Marmottan.

Visite de l'emplacement des batardeaux de la Rue Arthur Lamendin qui ont été mise en place entre 03 heures et 05 heures lors de l'événement de mai 2016 évitant le débordement en rive gauche. Les eaux sont montées ce jour là à 50 centimètres sous la ligne de crête.

Visite du vannage d'Ulluch situé en amont de la Place Marmottan et qui à ce jour n'est pas manipulé.

Pause déjeuner : 1 »h00 à 14H00

Après-midi : 14H00 à 16h30

FOUQUEREUIL :

Visite de l'ouvrage de protection situé Rue du Marais.

BETHUNE :

Visite du siphon de la Lawe qui passe sous le canal d'Aire et qui constitue un nœud important pour l'écoulement des eaux de la Lawe. Ce siphon est constitué de 4 buses grillagées ayant pour effet de freiner de manière importante les écoulements. Il existe également 3 dalots situés à 40 centimètres sous le seuil de la digue permettant directement l'écoulement des eaux de la Lawe dans le canal d'Aire.

Lors de l'événement de 2016 les buses ont été levées et les dalots ouverts. Voies Navigables de France lors de la mise en œuvre se charge de descendre le niveau du canal pour permettre l'absorption de cet apport d'eau.

VIEILLE-CHAPELLE :

Situé en aval du bassin versant de la Lawe la topographie est très plate. Plusieurs épisodes d'inondations importantes ont été constatés en 1993, 1999, 2007, mai et juin 2016.

Dans cette commune de la plaine la montée des eaux et de submersion sont longs, il s'agit de crues lentes. Le secteur est parcouru par un réseau de fossés et de courant importants.

Visite de la Rue de la Loisne la plus fortement touchée par l'événement de 2016, visite dans le même secteur de la confluence entre la Loisne et la Lawe.

Prochaine réunion:

Le 8 septembre à BETHUNE avec équipes municipales nouvellement élues.

**Compte-rendu de la 5^o réunion de la Commission d'Enquête
du 31 août 2020 à ARRAS**

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission

Absents excusés :

Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Ordre du jour : Signature des dossiers d'enquête publique et des registres d'enquête.

Réunion salle de la DDTM à ARRAS.

Début de réunion : 10H00 à 12h30

- Signature des dossiers d'enquête publique complets (Arrêté préfectoral d'organisation d'enquête publique – Arrêté préfectoral de prescription d'enquête publique – Décision de non soumission, à évaluation environnementale – Notice explicative – Plaquette de communication – Note de présentation – Règlement – Bilan de la concertation) ainsi que de la cartographie complète (Cartes informative des aléas – Cartes informative des enjeux – Cartes informative du zonage réglementaire – Cartes communales du zonage réglementaire – Cartes communales des hauteurs d'eau)
- Dossiers en 16 exemplaires destinés aux communes lieux de permanence : Bruay Labuissière, Annezin, Fouquereuil, Ruitz, Barlin, Hermin, Divion, Dieval, Magnicourt en Comté, Noeux lesMines, Verquigneul, Houdain, Béthune, Lestrem, Lacouture, ainsi que l'exemplaire destiné à la Sous-préfecture de Béthune.

Pause déjeuné

Début de réunion : 14H00 à 16h30

- Poursuite de la signature des dossiers d'enquête publique.
- Signature des registres d'enquête en double exemplaire destiné aux mêmes communes.
- Remise par la DDTM de l'arrêté préfectoral d'organisation d'enquête publique, du règlement et du bilan de la concertation amendés.
-

Prochaines réunions:

Le 08-09-2020 réunion du COCON à BETHUNE.
Le 16-08-2020 formation registre dématérialisé à ARRAS

Compte-rendu de la 6^o réunion de la Commission d'Enquête du 08 septembre 2020 à ARRAS et réunion COCON à BETHUNE	ANNEXE
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

<p>Commission enquête présents : Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire</p> <p>Absents excusés : Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission</p> <p>Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique</p>	<p>Rédacteur : CHLEBOWSKI Patrick</p>
<p><u>Ordre du jour</u> : Finalisation vade mecum – Vérification affichage – Détermination thèmes registre dématérialisé.</p>	

Réunion salle de la DDTM à ARRAS.

Début de réunion : 09H30 à 11h30

- Signature complément au bilan de la concertation concernant la commune de Labourse pour jonction aux dossiers d'enquête déposés dans les mairies et absent lors de la signature totale des dossiers.
- Relecture et finalisation du vade mecum destiné à être remis dans les mairies pour le début de l'enquête.
- Vérification de l'affichage qui devra être effectif à compter du 14 septembre, établissement d'un document de vérification à transmettre à Marc LEROY qui est chargé de la centralisation et de l'établissement d'un document général destiné au rapport d'enquête.
- Thèmes à prendre en compte pour le registre dématérialisé : premier jet des thèmes à prendre en considération (zonage, règlement, dossier d'enquête, concertation) les thèmes seront affinés au fur et à mesure des inscriptions au registre dématérialisé selon les observations abordées par le public.

Pause déjeuné

Réunion du comité de concertation (COCON), salle de réunion de la CABBALR à BETHUNE.

Début de réunion : 14H00 à 16h00

Réunion présidée par Madame la Sous-préfète de Béthune et par Monsieur GACQUERRE, président de la CABBALR.

- Ouverture de la séance par Madame la Sous-préfète qui a rappelé l'historique de la procédure PPRI.

- Prise de parole de Monsieur le Président de la CABBALR qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants.
- Prise de parole de Monsieur GESLOT de la DDTM d'ARRAS qui a présenté la démarche du PPRI.
- Prise de parole de Messieurs LATURELLE et DELVAL qui ont présenté le dossier d'enquête dans son intégralité. Présentation de l'enquête publique qui se déroulera du 28 septembre au 6 novembre 2020.
- Quelques questions de l'auditoire sur des précisions (réponse aux délibérations des communes, précisions sur aléas et enjeux).
- Prise de parole de la présidente de la commission d'enquête, Chantal CARNEL, pour présenter la commission d'enquête, précision sur les contacts avec les maires qui seront effectués avant le début de l'enquête publique, rappel de l'audition des maires qui sera effectuée durant le temps de l'enquête publique.

Clôture de la réunion par Madame la Sous-préfète de Béthune.

Liste des participants à la réunion en fin de document.

Prochaines réunions:

Le 16-08-2020 formation registre dématérialisé à ARRAS

**Feuille d'émargement – 08/09/2020
Comité de concertation PPRI de la Lawe**

Collectivité	Nom - Prénom - Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
Béthune	Mme Gacquerre – M. Barré	bbarre@villebethune.fr		
Beuvry	M. Leleu			
CABBALR				
CCCA	Mme Lefebvre	delphine.lefebvre@campagnonvalois.fr	03 21 42 02 00	
Diéval	M. Neveu	mairie.dieval@wanadoo.fr	06 3 12 8 33 08	
Divion	M. Ccurtin			
Estrée Cauchy	M. Griere – Mme Cuveillier			
Fouquereuil	M. Ogier	gerard.ogier@free.fr	06 78 90 16 64	
Fouquieres les Béthune	M. Wynne	Mairie		
Gosnay	Mme Soullart			
Haillcourt	M. Legrand	legrand.elviah@orange.fr	06 67 93 05 10	
La Comté	Mme Alleman – Madame Pomart			
La Couture				
Labourse	M. Coquerelle	coquerelle.vain@free.fr		
Lestrem	M. Delaval	delaval.ch@wanadoo.fr	06 09 10 86 57	
Magnicourt en comté	M. Guillemant – M. Debuire	debuire.xavier@orange.fr	06 58 92 67 42	
		pguillemant@orange.fr	06 07 57 81 90	

1/6

**Feuille d'émargement – 08/09/2020
Comité de concertation PPRI de la Lawe**

Collectivité	Nom - Prénom - Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
BRCM	QUILIN Fabrice Directeur	f.quilin@brgm.fr	06 45 89 00 27	
LATHEUVRIERE	SACKY BERTIER, Maire. Commune-la-beuvrière	csacky@commune-la-beuvriere.com	06 26 61 19 14	
Annais	Debus Gregoij	gregoij.debus.mairie@maine-anuais.fr	06 18 4 88 53 8	
"	Nathalie Vrechet	"	"	
Bajus	Dericquebourg Daniel Maire	daniel.dericquebourg@orange.fr	06 28 13 63 75	
Noeux les Mines	SWITALSKI Jacques	jacques.switalski@wanadoo.fr	05 19 52 05 16	
Preugny	declercq Odile	odile.declercq@hotmail.fr	06 47 79 20 22	
Montigny Breton	Clément Nicole			
Monty Buis	LABOU Damien	coron.damien@yvels.fr		
SAUCHELEC	VOISEUX D.	d.voiseux@wanadoo.fr	06 09 64 29 50	
SANSENTP	MARIE RUTZ	sansen.jeanpierre@gmail.com	06 17 11 83 19 08	
DIVION.	COURTIN. Lionel	lcourtin@ville-divion.fr	Lionel	
BRUAY.	PAJOT Ludovic	ludovic.pajot@gmail.com	06 87 57 27 40	
SANEF	Roni Bertrand	bertrand.roni@orange.fr	06 15 73 15 77	

**Feuille d'émargement – 08/09/2020
Comité de concertation PPRI de la Lawe**

Collectivité	Nom - Prénom - Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
Mingoval	Monsieur Painblan			
Ourton	Mme Hay			
Sanef	M. Croin			
Symsagel	Mme Duverney			
Verquigneul	Mme Bassom	banymr.bassom@orange.fr	06 87.36.90.38	
Verquin	M. Coudron	securiteesolons@gmail.com	06 76 626741	
Vieille Chapelle	M. Desse			
Caucourt	M. Philippe Maire	mairie.caucourt@wanadoo.fr	06.98.53.04.10	
La volante de beugin	M. Grave	g.boul.fraco@laposte.fr	06 28 586825	
CABBAL	DANEL Hélène	helene.danel@bathnebrunay.fr		
Rebreuve - RT	M ^r BETHENCOURT MATTHIEU	rebrevue.ranchicourt@orange.fr	06-74.07.74.86	
CABBAS	Florence TURQUIN			
Spaichy	M ^r TINEL			
Gosmay	VAAST Stéphan	sotc@live.fr	06.77.37.17.55	
BEURVY	LELEU Stac - DST	jeanmarc.leleu@ulrichbourg.fr	06 42 68 51 36	

**Feuille d'émargement – 08/09/2020
Comité de concertation PPRI de la Lawe**

Collectivité	Nom - Prénom - Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
Museux-Plis	Rutz Yves Régis - Maire	yves.rutz@orange.fr		
Barlin	LALAIN Véronique DGS	lallain.mairiebarlin@wanadoo.fr		
Barlin	J. DASSERT			
SP Belluue	M ^{me} la sous-préfète	sp-belluue@pas-de-calais.gouv.fr		
Richbourg	Cindy PESSNEL SENECHAC Hubert	cindy.pessnel@pas-de-calais.gouv.fr		

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

DDTM – Présents

Laurent, LATURELLE, responsable risque à DDTM 62
Valérie, ZIOLKOWSKI, adjointe responsable risque DDTM 62
Jérémy, DELVAL, chargé études DDTM 62

CDV EVENEMENTS :

Nicolas, SIMPLOT, formateur CDV Evènements

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : Présentation registre dématérialisé – Réunion commission

Réunion salle de la DDTM à ARRAS.

Début de réunion : 10H00 à 12h00

- Présentation par Monsieur SIMPLOT de l'interface du registre dématérialisé.
- Envoi par CDV évènements d'un registre de démonstration à chacun pour se familiariser avec celui-ci.
- Utilisation de ce registre de démonstration avec explications de Monsieur SIMPLOT de toutes les fonctionnalités.
- Présentation du menu et des différents onglets.
- Présentation du tableau de bord avec explications avec les différents indicateurs de suivi des contributions déposées.
- Suivi par le commissaire enquêteur des contributions qui lui sont attribuées.
- Gestion du registre : présentation des différentes fonctionnalités de tri et d'attribution des contributions par le président de la commission d'enquête au commissaire enquêteur en charge du traitement.
- Visualisation des contributions explication des différents champs. Explication des champs d'informations annexes relatives au traitement par la CE.
- Traitement de la contribution : explication du bloc de traitement permettant un classement et un tri des contributions.
- Paramétrage de l'enquête : gestion des thématiques (ajout, modification, édition et suppression).

- Exportation des contributions : sous deux formes de fichiers : Word ou Excel.
- Statistiques : explications des différentes possibilités d'édition de toutes les statistiques utilisables en fonction des besoins.
- Découpage d'une contribution en différentes observations : explication de la manipulation à effectuer (sélection de l'observation et classement sous la même référence que la contribution avec un sous numéro permettant de l'identifier).

Pause déjeuné

Début de réunion : 14H00 à 17h00

Attribution des permanences téléphoniques pour communication à la DDTM et CDV Evénements :

- jeudi 8 octobre 2020 de 17H00 à 19H20 : Marc, LEROY
- jeudi 15 octobre 2020 de 17H00 à 19H20 : Jean-Marie, VEREECKE
- jeudi 22 octobre 2020 du 17H00 à 19H20 : Patrick, CHLEBOWSKI
- jeudi 29 octobre 2020 du 17H00 à 19H20 : Pierre, BAJEUX
- jeudi 5 novembre 2020 du 17H00 à 19H20 : Chantal, CARNEL.

Vérification du règlement après mise à jour par DDTM (ajout article 3 manquant)

Synthèse des prescriptions par zonage sur document unique, en cours d'achèvement par la présidente qui le transmettra dès finalisation.

Registre dématérialisé :

- Gestion du registre par les C.E : chaque CE aura en charge le traitement des contributions et observations concernant les communes qui lui sont attribuées.
- Courrier : à destination de la Présidente, si courriers parvenus dans les autres communes lieux de permanence à transmettre à la Présidente pour insertion dans registres au siège de l'enquête.
- Registres papiers : les copies des observations en provenance des différents lieux de permanence seront transmises à la commission d'enquête, ces copies seront ensuite transmises par la Présidente au siège de l'enquête.
- Intégration des observations papier sur le registre dématérialisé : chaque CE retranscrira pour les communes dont il à la charge les observations écrites sur le registre dématérialisé.

Déroulement des permanences :

- Etablissement d'un document de synthèse (joint) relatant le déroulement de la permanence.

Vérification de la parution dans la presse :

- Il s'avère qu'une erreur est intervenue dans la parution dans la presse de l'avis d'enquête publique. L'arrête préfectoral prévoyait une parution dans les journaux « La Voix de Nord » et « l'Avenir de l'Artois ». La publication a été faite dans le journal « Nord Eclair » à la place de « l'Avenir de l'Artois ».
- Signalement fait à Monsieur LATURELLE de la DDTM. Pour la deuxième publication celle-ci sera effectuée dans les trois journaux : « la Voix du Nord », « Nord Eclair » et « l'Avenir de l'Artois » avec avis de la substitution à chaque communes et inscription au registre dématérialisé.

Prochaines réunions:

Le 09-10-2020 réunion à BRUAY LA BUISSIERE premier point après ouverture enquête publique.

prolonCompte-rendu de la 8^o réunion de la Commission
d'Enquête
du 09 octobre 2020 à BRUAY LA BUISSIÈRE

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission

Absents excusés :

Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : Bilan après 10 jours d'enquête publique – Prolongation de l'enquête publique -
Explications sur l'utilisation du registre dématérialisé – Détermination sujets à aborder dans les conclusions.

Réunion salle de la mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE

Début de réunion : 09H30 à 12h00

Premier bilan 11 jours après l'ouverture de l'enquête publique.

- Participation du public aux permanences : après 10 permanences 20 personnes se sont présentées aux différentes permanences tenues, 1 observation orale et 3 inscriptions au registre papier.
- Participation du public au registre dématérialisé : 460 visiteurs et 516 visites, 462 téléchargements et 650 visualisations du dossier.
- A ce jour la participation est peu importante.

Prolongation de l'enquête publique :

- Conformément aux prérogatives qui lui sont données par les dispositions de l'article L 123-7 du code de l'environnement, la commission d'enquête décide à l'unanimité de ne pas prolonger l'enquête publique.

Explications registre dématérialisé :

Pour les inscriptions aux registres papiers agir en deux temps :

Intégrer le scan et faire la retranscription littérale sur le registre dématérialisé de l'observation inscrite au registre papier.

- **Intégrer le scan :**

Gestion des registres → Intégration scans → Gestion des scans → Nouveau scan (un scan par contribution) → Remplir le formulaire puis Enregistrer le nouveau scan → Sélectionner un lieu (lieu du registre) → Page de départ → Page de fin (numéros des pages) → Fichier PDF intégrer le scan concerné → Enregistrer le nouveau scan.

- **Intégrer la contribution écrite du scan intégré :**

Tableau de bord ou gestion des registres → Voir la contribution, la sélectionner et l'ouvrir → Remplir le formulaire (numéroter les observations si il y en a plusieurs pour une facilité de traitement par la Présidente) → Enregistrer.

Le découpage sera effectué par la présidente ainsi que l'attribution au CE chargé du traitement.

Pause déjeuner

Début de réunion : 14H00 à 16h00

- Discussion sur les pistes à exploiter pour la rédaction du rapport et des conclusions :
- Concertation avec le public : phase concertation très bien faite en direction des institutionnels (mairie, PPA), cependant peu de participants aux réunions publiques.
- Cartographie : couleurs ternes, difficultés à identifier les parcelles et les emplacements exacts des zonages.
- Compatibilité avec les plans existants SDAGE, SYMSAGEL, PGRI.

Prochaines réunions:

A déterminer

**Compte-rendu de la 9^o réunion de la Commission d'Enquête
du 09 octobre 2020 à BRUAY LA BUISSIÈRE**

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel, QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Ordre du jour : Bilan de la participation à enquête publique – Récupération des registres d'enquête –
Vérification des observations.

Réunion salle de la mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE

Début de réunion : 09H30 à 13h00

Bilan de la participation :

Visiteurs : 755
Visites : 1177
Téléchargements : 689
Visualisations : 1147
Nombre d'observations déposées : 105

Vérification de la concordance des observations déposées entre le registre dématérialisé et le procès-verbal de synthèse à remettre à la DDTM.

Retrait des registres papiers dans les communes assurés par la commission d'enquête : Houdain, Noeux les Mines, Barlin, Bruay la Buissière, Béthune, La Couture et Lestrem.

Registres à retirer par la DDTM : Annezin, Fouquereuil, Hermin, Magnicourt en Comté, Verquigneul, Ruitz, Diéval et Divion.

Pause déjeuner : 13H0 à 14H30

Permanences de 14H30 à 17H30 à Bruay : CARNEL, VER EECKE et QUIQUEMPOIX et de 14H30 à 17H30 à Barlin : BAJEUX.

Réunion de 14H30 à 16H30 : CHLEBOWSKI et LEROY

- Mise à jour du registre dématérialisé avec intégration des observations parvenues depuis le 05-11-2020.
- Préparation de la synthèse des observations à destination de la DDTM.

Prochaines réunions:

Le 09-11-2020 mairie de Bruay la Buissière.

**Compte-rendu de la 10^o réunion de la Commission d'Enquête
du 09 novembre 2020 à BRUAY LA BUISSIÈRE**

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission

Absents excusés :

Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Ordre du jour : Bilan de l'enquête publique – Observations du public – Mise à jour dernières observations - Détermination sujets à aborder dans les conclusions.

Réunion salle de la mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE

Début de réunion : 10H00 à 13h00

- Vérification de l'ensemble des observations reçues durant l'enquête publique, d'une part au registre dématérialisé et d'autre part au procès-verbal de synthèse à transmettre à la DDTM.
- Enumération et lecture de chaque observation, vérification des pièces jointes.

Pause déjeuné

Début de réunion : 13H30 à 17h00

Intégration des dernières observations parvenues :

- 2 courriers à Hermin,
- délibération conseil municipal Hermin,
- 2 courriers à La Couture,
- 2 courriers parvenus en Préfecture,
- 2 courriers CABBALR et mairie Annezin.

Préparation des questions à poser à la DDTM par la commission d'enquête (friches industrielles – compatibilité PPRI avec PGRI – Enjeux du PPRI – Mesures de réduction de la vulnérabilité)

Prochaines réunions:

A déterminer

Compte-rendu de la 11^o réunion de la Commission d'Enquête du 20 novembre 2020 à la DDTM à ARRAS	ANNEXE
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Commission enquête présents : Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	Rédacteur : CHLEBOWSKI Patrick
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

Ordre du jour : Lecture rapport et consultations officielles des PPA avec réponse de la DDTM.

Réunion salle au siège de la DDTM à ARRAS.

Début de réunion : 09H30 à 12h30

- Lecture de l'ébauche du rapport, corrections et précisions.
- Point particulier à aborder communes limitrophes non concernées, cas de la commune de La Gorgue située sur le bassin versant mais située dans le département du Nord et n'entrant pas dans le périmètre d'application du PPRI.
- Etablissement d'une synthèse des réunions de la commission d'enquête à joindre au rapport (CHLEBOWSKI).
- Mise à jour du tableau de synthèse des auditions des maires (CHLEBOWSKI)
- Etablissement d'une synthèse des permanences à joindre au rapport à effectuer par chaque commissaire enquêteur pour le secteur le concernant.

Pause déjeuné

Début de réunion : 13H00 à 17h00

- Lecture de l'annexe de la consultation officielle des PPA avec réponse de la DDTM.
- Relecture des avis formulés par la commission d'enquête à chaque réponse de la DDTM, précisions et corrections apportées à ces réponses.

<u>Prochaines réunions:</u> Le vendredi 27-11-2020 DDTM à ARRAS.

**Compte-rendu de la 12^o réunion de la Commission d'Enquête
du 26 novembre 2020 à la DDTM à ARRAS**

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

DDTM – Présents

Laurent, LATURELLE, responsable risque à DDTM 62
Jérémy, DELVAL, chargé études DDTM 62

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : Restitution mémoire en réponse de la DDTM - Lecture conclusion et répartition tâches à venir.

Réunion salle au siège de la DDTM à ARRAS.

Début de réunion : 09H30 à 14h00

- Remise mémoire en réponse de la DDTM : Lecture de l'ensemble des réponses fournies à la synthèse des observations du public ainsi qu'à l'audition des maires.
- Commentaires des réponses et demandes de précisions pour certaines d'entre elles.
- Version officielle validée sera transmise dans la journée.

Pause déjeuné

Début de réunion : 14H30 à 17h00

Répartition des tâches pour les documents à établir pour insertion au rapport et aux conclusions :

- Consultation officielles : voir réponses de la DDTM à regrouper avec auditions des maires (LEROY)
- Note de présentation : compatibilité avec PGRI (VER EECKE)
- Aléas : (BAJEUX)
- Règlement v : (CARNEL)
- Tableau récapitulatif des observations : (CHLEBOWSKI)

Prochaines réunions:

Le mardi 01-12-2020 et vendredi 04-12-2020 DDTM à ARRAS.

**Compte-rendu de la 13^o réunion de la Commission d'Enquête
du 1^o décembre 2020 à la DDTM à ARRAS**

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Ordre du jour : Restitution zonage général du bassin versant par DDTM - Relecture conclusion et thèmes à retravailler, raccourcir ou ajouter.

Réunion salle au siège de la DDTM à ARRAS.

Début de réunion : 09H30 à 13h00

- Passage de Mr LATURELLE explications sur le tableau Excel, du zonage général du bassin versant fournit où des incohérences existent. Celles-ci seraient dues au fait que certaines communes n'ont pas de PLU et où les informations numériques ne sont pas disponibles, et que pour d'autres il s'agit d'erreurs.
- Thèmes à retravailler, raccourcir ou rajouter :
 - Opposabilité du PPRI : VER EECKE,
 - Objectifs et enjeux : CHLEBOWSKI,
 - Aléas, avis de la commission : BAJEUX,
 - Perte de la valeur des biens immobiliers : VER EECKE.

Pause déjeuné

Début de réunion : 14H30 à 17h30

Répartition des tâches pour la synthèse des observations selon les thèmes abordés :

- LEROY : zonage, projet, entretien, travaux,
- VER EECKE : agriculture, aires gens du voyage, ZIC, dysfonctionnement registre, nouveau bassin minier.
- CHLEBOWSKI : cartographie, règlement,
- BAJEUX : observations d'ordres générales.
- CARNEL : Vieux Bruay

Prochaines réunions:

Le vendredi 04-12-2020 DDTM à ARRAS.

**Compte-rendu de la 14^o réunion de la Commission d'Enquête
du 4 décembre 2020 à la DDTM à ARRAS**

ANNEXE

Commission enquête présents :

Chantal CARNEL Présidente de la Commission d'Enquête
Pierre BAJEUX commissaire enquêteur membre de la commission
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur membre de la commission
Marc LEROY commissaire enquêteur membre de la commission
Jean-Marie VEREECKE, commissaire enquêteur membre de la commission
Daniel QUIQUEMPOIX, commissaire enquêteur stagiaire

Rédacteur :

CHLEBOWSKI
Patrick

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : finalisation des « conclusions et avis », finalisation du « rapport ».

Réunion salle au siège de la DDTM à ARRAS.

Début de réunion : 09H30 à 12h30

- Relecture en commun
- Finalisation du rapport d'enquête
- Commentaires de la CE suite aux contributions publiques et réponses de la DDTM
- Relecture en commun et corrections

Pause déjeuné

Début de réunion : 13H30 à 17h00

Finalisation des conclusions - élaboration et rédaction des « avis » pour les thèmes suivants :

- solidarité amont-aval des zones blanches,
- la concertation,
- compatibilité avec le PGRI,
- mémoire en réponse de la DDTM,
- pas d'opposition formelle au projet,
- la bande de précaution du Vieux Bruay.

Prochaines réunions:

COMMUNES	Affichage réglementaire	Affichage complémentaire	Site internet	Facebook	Revue municipale	Flyers	Panneaux lumineux
Annezin	X	X	X			X	X
Bailleul-aux-Corneilles	X						
Bajus	X				X		
Barlin	X	X	X		X		
Béthonsart	X						
Béthune	X	X	X				
Beugin	X				X		
Beuvry	X		X				X
Bruay la Buissière	X	X			X		
Cambligeul	X						
Caucourt	X	X	X				
Chelers	X						
Diéval	X				X		
Divion	X	X	X	X	X		X
Drouvin le Marais	X						
Essars	X		X				
Estrée Cauchy	X	X					
Festubert	X		X				
Fouquières les Béthune	X						
Fouquereuil	X	X	X				
Fresnicourt le Dolmen	X	X	X	X			
Frevillers	X	X					
Gauchin-Legal	X	X			X		
Gosnay	X	X					
Hallicourt	X		X	X			X
Hermin	X				X		
Hersin Coupigny	X		X		X		X
Hesdigneul les Béthune	X			X			
Houchin	X				X		
Houdain	X		X	X			
La Comté	X	X	X				
La Couture	X		X				
La Thieuloye	X	X					
Labeuvrière	X	X					
Labourse	X	X		X		X	X
Lestrem	X	X					
Locon	X						
Magnicourt en Comté	X		X			X	
Maisnil les Ruitz	X				X		
Mingoval	X						
Monchy Breton	X	X					
Noeux les Mines	X	X	X				
Ourton	X	X	X				
Rebreuve Ranchicourt	X	X		X		X	
Richebourg	X						
Ruitz	X			X	X		

Servins	X				X		
Vaudricourt	X						X
Verquigneul	X						
Verquin	X		X				
Vieille Chapelle	X	X	X				
Villers Chatel	X						
Villers Brulin	X		X				
TOTAUX	53	22	21	8	13	4	6

ANNONCES ADMINISTRATIVES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNES DE LORESET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

De la commune de Valenciennes à la commune de Valenciennes
M. LEBLANC - M. LEBLANC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES
HERMARY & ASSOCIÉS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DE NOS AVIS DE DÉCÈS
SUR NOTRE SITE
libramemoria.com



ANNONCES LÉGALES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ANNONCES LÉGALES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Remerciments
Monsieur Bruno MIONT

Madame Jeannette DELEYE

ANNONCES ADMINISTRATIVES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ANNONCES ADMINISTRATIVES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

De la commune de Valenciennes à la commune de Valenciennes
M. LEBLANC - M. LEBLANC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES
M. LEBLANC - M. LEBLANC

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES
HERMARY & ASSOCIÉS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DE NOS AVIS DE DÉCÈS
SUR NOTRE SITE
libramemoria.com

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES
M. LEBLANC - M. LEBLANC

Madame Veuve Jean MARIEN
né Thérèse BODIN

Monsieur Paul LEQUIEN

ANNONCES ADMINISTRATIVES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ANNONCES ADMINISTRATIVES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur Didier DEMAREST

ANNONCES ADMINISTRATIVES
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DE NOS AVIS DE DÉCÈS
SUR NOTRE SITE
libramemoria.com

Les avis de décès

PROFESSEURS DE CLASSEMENT
PROFESSEUR DE CLASSEMENT
PROFESSEUR DE CLASSEMENT

AVIS DE DÉCÈS PUBLICS

AVIS DE DÉCÈS PUBLICS
AVIS DE DÉCÈS PUBLICS
AVIS DE DÉCÈS PUBLICS

AVIS DE DÉCÈS PUBLICS
AVIS DE DÉCÈS PUBLICS
AVIS DE DÉCÈS PUBLICS

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS
ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES
AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES
AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES
AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES
AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES
AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES
AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES

AVIS D'APPÊL D'OFFRES
AVIS D'APPÊL D'OFFRES

ENTREPRISES,
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
GRATUITE SOUS 48H
DANS UN SUPPORT HABILITÉ.



SECURITE
Nous vous recommandons de consulter
les sites suivants :

CONTRAT
Nous vous recommandons de consulter
les sites suivants :

SIMPLICITÉ
5 minutes pour télécharger votre avis de décès
sur notre site.

LA VOIX DU NORD
Libra Memoria
Littoral

Retrouvez l'ensemble
de nos avis de décès
sur notre site
libramemoria.com



Ma commune Hauts-de-France France La Voix TV Sports Faits divers

Connexion S'ab

Jusqu'au 6 novembre, donnez votre avis sur les cartes des zones inondables dans la vallée de la Lawe

Depuis avril 2016, la direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais élabore un plan de prévention c risques inondation (PPRI) de la vallée de la Lawe. Le projet touche à sa fin avec la phase d'enquête publique qui démarre et se terminera le 6 novembre.

A. M. | 26/09/2020

f 26 partages Partager Twitter



Urbaniser raisonnablement dans les zones les plus exposées au risque d'inondation. C'est l'un des principaux objectifs des plans de prévention des risques inondation (PPRI) qui classent les territoires en fonction des aléas auxquels ils sont soumis et édictent des règles d'urbanisme à la fois pour les constructions nouvelles et existantes.

Venez célébrer les 20 ans

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA VALLÉE DE LA LAWE



ENQUÊTE PUBLIQUE du 28 septembre au 6 novembre 2020

plus d'informations sur le site de la ville catégorie : "Toutes nos Actualités".

Le public est informé que le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée de la Lawe sera soumis à enquête publique du 28 septembre au 6 novembre 2020.

Le dossier sera notamment consultable dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais et sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>.

Le public pourra faire connaître ses observations et propositions sur le projet selon les modalités reprises sur les avis d'enquête affichés en mairie notamment lors des permanences assurées par les membres de la commission d'enquête.

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
 100 Avenue Winston Churchill
 CS10009 - 62002 Arras Cedex
 Tél. : 03 21 22 96 99
 Fax : 03 21 55 01 49

Mairie de Hersin Coupigny
 3-5 rue de Metz - 73010 HERSIN COUPIGNY
 Téléphone : 03 21 46 52 77
 Télécopie : 03 21 46 52 73
 www.hersin-coupigny.fr

Sommaire

ENFANCE ET JEUNESSE 4 à 9
 VIE ASSOCIATIVE 10
 CENTRE COMMUNAL 11 à 14
 ARTISANS ET COMMERÇANTS 15
 TRAVAUX 16 à 19
 ÉTAT-CIVIL 20 et 21
 INFORMATIONS 21 et 22
 EXPRESSION LIBRE 23

trait d'Union
 L'Info Hersinoise

Journal d'informations municipales
 Directeur de publication : Jean-Marie Caraniaux
 Comité de rédaction : Jean-Marie Caraniaux, Monique Lecompère, Jean-Pierre Bèze, Laurent Vandepuette, Jérôme Antochewicz, Emie Sart
 Photos / Mise en page : Emie Sart
 Impression : SERVICES COMMUNICATION Mairie d'Hersin-Coupigny
 Ce bulletin est distribué en toute boîte par les élus de la majorité.
 Hôtel de ville, Place de la Mairie
 62530 Hersin-Coupigny
 www.ville-hersin-coupigny.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Division

l'Agenda de la ville
 Animations / Sorties / Infos
 Octobre 2020
10 à 11 OCTOBRE 2020
EXPO 100% LEGO®
 A DIVISION au complexe Andrée Caron | CH-11 BRUAY - + de 2000 m² de LEGO®

ALLO encombrants
 Pour enlever des objets encombrants...
Bourse scolaire
 Pour l'année scolaire 2020/2021...
Campagne de stérilisation des chats errants
 Actions...
Boite de l'entrepreneuriat
 Venez solliciter votre entreprise!

ACTUS | PPRI INONDATION ENQUÊTE PUBLIQUE

BRUAY LA BUSSIÈRE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA VALLÉE DE LA LAWE



> Jusqu'au 6 novembre 2020
 Le dossier est consultable en mairie ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais et sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-de-la-lawe>
 Le public pourra faire connaître ses observations et propositions sur le projet selon les modalités reprises sur les avis d'enquête affichés en mairie notamment lors des permanences assurées par les membres de la commission d'enquête.
 Permanences en mairie de Bruay-La-Buissière :
 Samedi 17 octobre de 9h à 12h
 Vendredi 6 novembre de 14h30 à 17h30

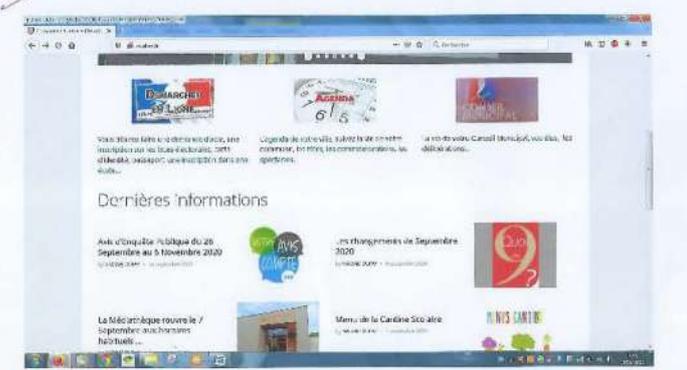
> QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?
 Le risque résulte de la rencontre d'un phénomène naturel (l'aléa) avec des personnes et des biens (l'enjeu). Les phénomènes pris en compte par le PPRI de la vallée de la Lawe concernent le débordement, le ruissellement, la rupture d'ouvrage de protection et l'influence de la nappe.



> QUELLE EST LA PORTÉE DU PPRI
 Le PPRI vise à délimiter les zones exposées au risque d'inondation et y réglementer l'urbanisation actuelle et future. Il n'est pas un programme de travaux destiné à réduire l'ampleur des inondations. En fonction du niveau de risque sur les zones concernées, un certain nombre de constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations sont interdits. Le PPRI, après approbation, est une servitude d'utilité publique et s'impose à tous. Il permet de garantir le niveau d'indemnisation en cas de sinistre ayant pour origine une inondation liée à un phénomène visé par le PPRI.



CARTON



18/07/2019 13:39



Rue Général Moussy



Rue Charcot

LA Bouasier



AFFICHAGE ET PUBLICITE



18/07/2019



18/07/2019

